



## **Conférence des Maires de Saint-Flour Communauté du 11 février**

**Les élus de Saint-Flour Communauté se sont retrouvés pour la 2<sup>e</sup> Conférence des Maires de l'année, le 11 février, au Village d'entreprises du Rozier-Coren. Deux points étaient à l'ordre du jour :**

### **1/ L'entreprise Réseau de Transport d'Electricité (RTE) présente le projet de renouvellement de lignes à haute tension**

Le renouvellement de 3 lignes à haute tension datant des années 1930 est actuellement à l'étude par les services de RTE sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Au vu de l'importance du projet et de son impact tant paysager que financier, deux représentants de l'entreprise sont venus présenter l'opération aux maires.

#### **Les lignes concernées sont :**

- une ligne de 225 kV entre Rueyres et Savignac (46,3km)
- 2 lignes de 63kV entre Savignac et Saint-Flour et Val d'Arcomie et Saint-Flour (37,2km au total).

L'opération représente au total 323 pylônes à remplacer sur 410 et 61,4km de lignes à renouveler. 45 M€ doivent être investis par RTE. Au terme des échanges, les élus communautaires ont sollicité une étude approfondie de l'enfouissement des lignes sur le secteur de Garabit. **« A l'heure où le site va être classé par l'Etat et dans une démarche d'inscription au Patrimoine mondial, il serait regrettable de ne pas**

**enfouir les réseaux » ont alerté les élus.** Une opération qui représenterait néanmoins un surcoût important, dont la faisabilité doit être arbitrée par les services de l'Etat. Les élus ont demandé que les résultats de cette étude leur soient présentés.

Par ailleurs, l'implantation de ces pylônes fait l'objet d'une taxe reversée aux communes. La diminution du nombre de pylônes prévus génèrera donc à terme une baisse de ressources pour les communes où ils sont implantés. Les élus communautaires ont interpellé RTE sur ces incidences financières pour que des mesures compensatrices soient mises en œuvre.

## **2/ La simplification du geste de tri à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022**

A partir de cette date, tous les emballages plastiques seront à déposer dans les bacs jaunes avec papiers, cartons, magazines et emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, etc.) sur l'ensemble du territoire (obligatoire à l'échelle nationale au 1<sup>er</sup> janvier 2023), en lien avec le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC).

La préparation, le déploiement de cette démarche et le plan de communication ont été présentés aux élus, acteurs essentiels de la réussite de cette opération.